

Le lundi 24 mai 1791, la municipalité de Nogent-le-Rotrou tenait deux délibérations :

- La première recevait la promesse de patente d'un marchand ambulant, cet impôt venant d'être créé en mars précédent :

« Ce Jour d'hui vingt quatre mai mil Sept cent quatre vingt onze dans l'assemblée du Conseil municipal de la Ville de Nogent le Rotrou est Comparu Le nommé Louis Jalon marchand + [en marge : + natif de cette ville] portant la malle. Lequel desirant aller dans diverses villes et bourgs++ [en marge : ++ Et villages] du royaume pour y exercer sa profession s'est Soumis de payer La patente fixée à Dix Livres par an Lorsqu'il en Sera requis et ce conformément au Decret de l'Assemblée nationale du deux mars de la presente année. De ce qu'il a requis acte à lui octroyé pour Lui Servir et valoir et a Signé avec nous, le procureur de La Commune et notre Secretaire Greffier.

Approuvé Deux renvoys Bons. Jallon

P.^{re} Lequette

P.^r de la C »¹

- La seconde autorisait Hilaire Vasseur à poursuivre des contrevenants au paiement du rôle de supplément pour l'année 1790.

« Et Le dit jour vu la Contrainte de M.^r de Champmorin visée par M.^{rs} Les administrateurs du directoire du district de Mortagne en Date du 27 mars dernier qui autorise le S.^r Hilaire Vasseur a contraindre et faire poursuivre les redevables au rôle de Supplément pour l'année 1790. Don nous l'avons chargé du recouvrement Vu aussi l'arrêté du directoire du district de cette ville qui l'autorise aux poursuites sus enoncées ouï le

¹ Archives municipales de Nogent-le-Rotrou, 1D1 feuillet 121.

*procureur de La Commune nous Confirmons les
authorisations cy dessus et authorisons Le S.^r vasseur a
faire toutes poursuites Contre Les denômés au role de
Supplement chez tous les particuliers arriérés a raison de
deux Sols par jour et ont les officiérs m.^x Signés avec Le
Secretaire Greffier*

P.^{re} Lequette Baudouin baugars J. marguerith

P.^r de la C »²

² Archives municipales de Nogent-le-Rotrou, 1D1 feuillet 121.